



APPEL D'OEUVRES



Joliette





APPEL D'OEUVRES - PROGRAMME ANNUEL D'ACQUISITION D'OEUVRES D'ART

Dans le cadre de son programme d'acquisition annuel d'œuvres d'art, la Ville de Joliette souhaite procéder à l'achat d'œuvres.

Contraintes techniques

Œuvres bidimensionnelles intérieures.

Les murs ciblés possèdent différentes surfaces d'accrochage et dimensions.

Les œuvres devront être encadrées, protégées d'un verre ou d'un plexiglass anti-reflet et munies d'un système anti-vol.

*Montant maximal de 2 000 \$ par œuvre.

INFORMATION GÉNÉRALE

Dépôt de dossier

Tous les artistes professionnels de la région de Lanaudière intéressés à déposer leur dossier doivent soumettre :

- Un curriculum vitae;
- Un texte décrivant sa démarche artistique;
- Un maximum de 2 photographies ou maquettes par œuvres proposées (maximum 3 œuvres par artiste);
- Une fiche descriptive pour chaque œuvre proposée (montant demandé, titre, médium, dimensions, année de réalisation, entretien recommandé);
- Une revue de presse (s'il y a lieu).

Critères d'acquisition d'une œuvre

- La qualité esthétique de l'œuvre proposée;
- Les contraintes techniques de l'œuvre;
- Le positionnement de l'œuvre dans le milieu artistique;
- La notoriété de l'artiste;
- Le positionnement de l'œuvre dans la démarche artistique de l'artiste;
- La pertinence de l'œuvre à l'égard de la collection.

La Ville de Joliette se réserve le droit de ne pas sélectionner d'œuvres parmi celles présentées et de retourner en appel de dossiers.

*Les montants comprennent l'achat de l'œuvre, les taxes (si applicables), l'encadrement, les droits d'exposition et de diffusion, les droits d'auteur, le transport et l'installation. Il est recommandé de bien déterminer le montant puisque la Ville se réserve le droit de refuser toute œuvre dont le montant ne semble pas justifié.

Les œuvres sélectionnées, dans le cadre de l'acquisition annuelle d'œuvres d'art, doivent être disponibles au moment de l'achat puisqu'il n'est pas possible de la remplacer par une autre du même artiste.

**Date limite**

La date limite pour le dépôt des dossiers est le **15 octobre 2019**. Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte. Les demandes peuvent être envoyées par la poste ou par courriel à l'adresse suivante :

Appel d'œuvres - Programme annuel d'acquisition d'œuvres d'art

Service des Loisirs et de la culture
Pavillon de la Rivière
102, rue Fabre
Joliette (Québec) J6E 9E3
loisirs@ville.joliette.qc.ca

Il est de la responsabilité du demandeur de s'assurer de recevoir un accusé de réception. Considérant que certains envois électroniques sont volumineux, il est fortement recommandé d'utiliser le service gratuit « WeTransfer ».

Information

Service des Loisirs et de la culture
450 753-8050
loisirs@ville.joliette.qc.ca

Oeuvre présente dans ce document :

Annie Durette, *Et passe les saisons... d'Annie...*, acrylique, 2015.